

N° 45



# La Gazette

DE LA COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE  
PRÈS LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE



PEAUGER Vivian / AMIGO Didier  
06 20 51 29 89 - 06 09 74 85 96

N° W 31 301 8230  
10 Place du Salin -  
31068 TOULOUSE  
[www.expert-judiciaire-tlse.org](http://www.expert-judiciaire-tlse.org)  
[secretaire\\_general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire_general@expert-judiciaire-tlse.org)

**Édito**

|                                                                                                          |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1- Le mot du Président : .....                                                                           | 3  |
| 2- Approche de la « Procédure participative », un Mode Alternatif de<br>Résolution de Différends : ..... | 4  |
| 3- Formations ARCADIE – 2 <sup>ème</sup> semestre 2022 : .....                                           | 5  |
| 4- Assemblée Générale et les Experts font les 400 Coups à Montauban<br>le 17 juin 2022 : .....           | 7  |
| 5- Plateforme OPALEXE – Recommandations : .....                                                          | 9  |
| 6- Divers : .....                                                                                        | 10 |
| 7- Réunion du Conseil d'Administration CECAAT : .....                                                    | 11 |
| 8- Parlons expo, culture et lieux Toulousains (...et proche) : .....                                     | 12 |
| 9- Changement de rédacteur de la gazette : .....                                                         | 16 |

## 1- Le mot du Président :



Mesdames et Messieurs les Magistrats,  
Mesdames et Messieurs les Avocats,  
Mesdames et Messieurs les Experts de Justice,  
Chers collègues,

Chaque année, la fin du premier semestre est marquée par une actualité associative incontournable. C'est la période de notre Assemblée Générale annuelle !

J'aurai donc le plaisir de réunir l'ensemble des membres de la Compagnie le 17 juin en un lieu prestigieux et chargé d'histoire, l'Abbaye des Capucins à MONTAUBAN. A cet effet je vous invite à vous inscrire à la journée de formation qui la précédera, et qui se tiendra sous l'égide de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de TOULOUSE.

Une nouvelle fois l'Association ARCADIE, organisme de formation de notre Compagnie, s'est employée à préparer et organiser une journée qui devrait être des plus marquantes, déjà par sa délocalisation, mais surtout par son programme et son intitulé, historique concernant la Ville de MONTAUBAN : « *Les Experts font les 400 coups à MONTAUBAN* ».

J'espère que cette journée sera riche d'enseignements, d'échanges d'idées, de sources de nouvelles interrogations et donc de nouveaux projets dans le cadre de notre vie associative.

La fin de ce premier semestre représente également une fenêtre qui s'ouvre vers une période estivale, de vacances et de repos, sans pour autant une totale interruption dans les missions qui nous sont confiées, car nous devons respecter nos engagements, mais aussi être force de propositions pour les futurs challenges qui vont se présenter à nous, et plus particulièrement les M.A.R.D. (Modes Alternatifs de Résolution des Différends).

Les Conseils d'Administration de l'association ARCADIE et de la Compagnie se sont préparés à prendre en considération les problématiques et difficultés qui forcément se présenteront aux experts, et sur ces sujets des groupes de réflexion vont être créés en relation avec les juridictions et les différents barreaux du ressort de la Cour d'Appel.

La prochaine rentrée sera l'occasion d'en reparler, et à cet effet un appel à tous les experts qui souhaiteront s'investir va être lancé.

Enfin, je reviendrai sur notre Gazette qui va connaître un changement d'importance. Son rédacteur en chef, Monsieur Vivian PEAUGER, va passer le flambeau à une nouvelle équipe dirigée par Monsieur Didier AMIGO.

Il est vraiment de mise ici de remercier chaleureusement le travail accompli par Vivian, qui toutefois demeure au Conseil d'Administration, et de souhaiter un parcours aussi remarquable à cette nouvelle rédaction.

Je vous souhaite une agréable lecture de cette gazette et, avec Olivier GALLERANI, Président d'ARCADIE, vous donne rendez-vous pour le 17 juin 2022 !

**Yves BADUEL**

Président de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'appel de TOULOUSE

## *2- Approche de la « Procédure participative », un Mode Alternatif de Résolution de Différends :*

Il s'agit d'une convention formulée par écrit, conclue pour une durée déterminée par toute personne assistée de son Avocat, par laquelle les parties qui ont un différend qui n'a pas encore donné lieu à la saisine d'un juge ou d'un arbitre, s'engagent à œuvrer conjointement et de bonne foi à la résolution amiable de leur litige. Elle est interruptive du délai de prescription. En toutes matières, lorsque les règles de procédure applicables devant le Juge saisi aux fins de statuer sur tout ou partie du litige prévoient une tentative préalable de conciliation ou de médiation, l'affaire est directement appelée à une audience pour y être jugée.

- La procédure participative est régie par :
  - ⇒ Les articles 2062 à 2068 du Code Civil, « Titre XVII : de la convention de procédure participative »;
  - ⇒ L'article 2238 du Code Civil (sur la prescription) ;
  - ⇒ Les articles 1542 à 1568 du Code de Procédure Civile.

Dans le cadre de Convention de procédure participative, les parties peuvent décider de faire appel à un technicien.

L'acte de mission qui sera passé dans le cadre d'une telle convention est un contrat autonome entre les parties et le technicien. Il définit leurs droits et obligations réciproques. En ce sens, il doit contenir tous les éléments régissant leurs relations contractuelles, étant précisé qu'il n'existe pas de textes organisant la mission du technicien, ni de contrôle possible par le juge pour les incidents pouvant survenir (comme dans le cas des mesures d'instruction judiciaires).

Les parties et le technicien engage chacun leur responsabilité de droit commun dans l'accomplissement de ce contrat.

C'est pourquoi l'acte de mission doit être le plus complet possible de façon à prévenir tous incidents.

Si à la suite des opérations d'expertise, menées conformément au Code de Procédure Civile, une transaction intervient entre les parties, elle peut être homologuée par le Juge, et si aucun accord ne peut intervenir avant l'échéance du délai pour lequel elle a été convenue, le Tribunal peut être saisi et ce, sans préliminaire de conciliation ni médiation préalable.

Lorsque les parties ne sont parvenues qu'à un accord partiel et à moins qu'elles ne demandent que son homologation conformément à l'article 1557 du Code de procédure civile, elles peuvent saisir le juge à l'effet qu'il statue sur le différend résiduel, soit conformément aux règles régissant la procédure applicable devant lui, soit par une requête conjointe signée par les avocats les ayant assistées au cours de la procédure participative.



### ***3- Formations ARCADIE – 2<sup>ème</sup> semestre 2022 :***

**Jeudi 19 mai 2022 (9H – 13H) :**

ECHANGES EXPERTS BATIMENTS /EXPERTS BATIMENT

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Mercredi 25 mai 2022 (9H – 13H) :**

ECHANGES EXPERTS/EXPERTS MEDECINS

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Jeudi 2 juin 2022 (9H – 12H30) :**

LA PROCEDURE DE MEDIATION CONVENTIONNELLE ET JUDICIAIRE

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 3 juin 2022 (9H – 13H) :**

LE RAPPORT DE L'EXPERT (inclus dans le cycle nouveaux experts)

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 10 juin 2022 (9H – 12H30) :**

DECOUVERTE DU SYSTEME JUDICIAIRE FRANCE, RESSEMBLANCES ET SIMILITUDES ENTRE LES EXPERTISES EN MATIERE CIVILE ET PENALE

Lieu : Ordre des Avocats (Salle de conférence) – 13 rue des Fleurs – 31000 TOULOUSE

**Vendredi 17 juin 2022 (8H45 – 16H30) :**

LES EXPERTS FONT LES 400 COUPS A MONTAUBAN

Lieu : Abbaye des Capucins

**Vendredi 24 juin 2022 (9h – 13h) :**

LA RESPONSABILITE CIVILE, PENALE ET DISCIPLINAIRE DE L'EXPERT : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE, LES GARANTIES, LES EXCLUSIONS, LES SANCTIONS

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 16 septembre 2022 (9H – 13H) :**

AMELIORER SA PRATIQUE INFORMATIQUE

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Jeudi 22 septembre 2022 (9H – 13H) :**

LES INTERVENTIONS ORALES DE L'EXPERT DEVANT LES MAGISTRATS EN MATIERE PENALE - JEUX DE ROLE ET GESTION DES DIFFICULTES

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 23 septembre 2022 (9H – 13H) :**

L'EXPERT ET LA LANGUE FRANÇAISE : COMMENT CHOISIR LES MOTS, LES PHRASES ET LA SYNTAXE JUSTES ?

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 30 septembre 2022 (9H – 13H) :**

L'ACTUALITE DE L'EXPERTISE : JURISPRUDENCE, REGLEMENTS ET USAGES.

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Jeudi 6 octobre 2022 (9H – 12H30) :**

OPALEXE NIVEAU 2 : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 14 octobre 2022 (9H – 13H) :**

L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE ET LES PARTICULARITES DE L'EXPERTISE EN MATIERE PENALE

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Jeudi 10 novembre 2022 (9H – 12H30) :**

LES BASES D'EXCEL

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 18 novembre 2022 (9H – 17H) :**

LA CONDUITE DES REUNIONS D'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE : THEORIE LE MATIN ET JEUX DE ROLES L'APRES-MIDI.

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 25 novembre 2022 (9H – 12H30) :**

L'EXPERT EN BATIMENT ET L'ASSUREUR DECENNAL

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

**Vendredi 2 décembre 2022 (9H – 12H30) :**

LES AIDES HUMAINES

Lieu : ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonod 31500 TOULOUSE-Parc de la Grande Plaine vers la Cité de l'Espace

## ***4- Assemblée Générale et les Experts font les 400 Coups à Montauban le 17 juin 2022 :***

Le 17 juin prochain, les experts du ressort de la Cour d'Appel seront à Montauban, ville assiégée par les troupes royales en 1621, il y a 400 ans quasiment !!

Cette histoire d'une lutte de quatre mois ne fait pas partie des faits d'armes glorieux de Louis XIII car les catholiques ont cédé devant la résistance acharnée de ces satanés huguenots : 400 coups de canons et des milliers de morts sont venus à bout des troupes du roi qui se sont retirés vaincus.

Dans la ville, les montalbanais faisaient la fête, d'où sans doute l'expression : « faire les 400 coups ».

Vous, experts, tout au long d'une journée de formation en l'Abbaye des Capucins, lieu magique, vous découvrirez les coulisses de ce siège de Montauban et vous ne serez pas déçu !!

Retenez ce 17 juin 2022, ce sera le jour de vos 400 coups à MONTAUBAN !!

Votre dévoué

Olivier GALLERANI

# **Les Quatre Cents Coups de MONTAUBAN**

Les Quatre Cents Coups de MONTAUBAN est un épisode du siège de la ville par Louis XIII alors que le roi catholique tente en vain de venir à bout de la ville huguenote.

## **Le contexte historique**

Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, après l'assassinat d'Henri IV (1610), la France de Louis XIII se lance à l'assaut de la république des parpaillots. L'édit de Nantes (1598) leur avait permis d'obtenir un certain nombre de libertés comme la pratique du culte mais aussi des avantages politiques : places de sûreté, assemblées, députés représentant le parti protestant à la cour. Soutenu par sa mère Marie de Médicis, le jeune Louis XIII n'entend pas conserver cette situation qui brave l'autorité royale qui, elle, ne peut être que catholique. Les tensions entre les deux communautés religieuses sont désormais telles que l'armée royale se mobilise pour faire face à la résistance huguenote. Les places fortes protestantes qui déniaient la religion du roi de France, sont systématiquement assiégées. Réfractaire à cette autorité, Montauban doit donc subir les foudres des canons du Roi catholique.

À cette époque, MONTAUBAN est une place de sûreté comme LA ROCHELLE. La place forte quercynoise est alors baptisée « *la petite Genève française* ». Entièrement huguenote, sa population d'environ 15 000 habitants compte 10 000 calvinistes. La gestion de la ville est aux mains de consuls (élus par 25 habitants représentant toutes les corporations de la ville) qui jouissent d'une grande autonomie. Depuis 1600, on y trouve un collège et une académie qui recrutent des élèves dans toutes les provinces du royaume et à l'étranger. C'est pour toutes ces raisons que Montauban-la-protestante donne l'image d'une véritable république huguenote où les catholiques n'ont plus droit de cité.

Louis XIII, après avoir soumis AGEN, décide le 10 août 1621 de mettre fin à la fronde montalbanaise. Le 17 août, le roi s'installe au château de Montbeton et entame le siège. Ce dernier ne cesse que quatre mois plus tard avec la victoire des Montalbanais.

## **Une résistance efficace**

C'est un fait que les Montalbanais ont pu résister grâce à un petit nombre d'hommes contre la pléthorique armée royale. Il est vrai également que le premier Consul de la ville, Jacques Dupuy (1591-1621) avait pris soin de préparer la ville au siège en constituant d'imposantes réserves de vivres. Durant tout le siège, les Montalbanais ne souffrirent à aucun moment de la faim. L'armée royale subit des pertes dramatiques. Louis XIII aurait fait appel à un carme déchaux aragonais, un alchimiste très connu. Il aurait médité un long moment avant de donner la recommandation suivante au Roi : « *il faut faire peur aux habitants de la ville. Une grande peur qui les fera se rendre* ». La canonnade a été évoquée par le maréchal de Bassompierre dans ses Mémoires où il écrit que le roi, incité par le carme déchaux à bombarder la ville de 400 coups de canons, « *m'envoya quérir, le dimanche 20 septembre pour faire tirer les 400 coups de canon ; comme je fis* ». Il y eut plus de 650 tirs ce jour-là, d'après un autre témoin... L'expression les « 400 coups » rappelle la violence des canonnades, mais ces 400 coups ne pouvaient être tirés en même temps comme le veut la légende. Au total, on compte près de 16 000 tirs en deux mois et demi. En vain...

Décimée par la fièvre pourpre, une grave épidémie qui provoquait sur le corps des taches d'un rouge vif, l'armée de Louis XIII capitule au début de novembre et le roi lève le siège.

## **Bibliographie**

- Janine Garrisson, Paul Duchein, Louis XIII et les 400 coups, Toulouse, Privat, Mémoire Vive, 2002
- Dénes Harai (éd), *Journal d'un officier de Louis XIII sur le siège de Montauban (1621). Dans l'enfer de la "Seconde Rochelle"*, L'Harmattan, 2013



## ***5- Plateforme OPALEXE – Recommandations :***

Madame Véronique FOUCQUIER, Greffière des Référés Expertises du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, souhaite faire part des recommandations suivantes :

1. Lorsque l'Expert ouvre un dossier sur la plateforme dématérialisée OPALEXE, il convient qu'il enregistre le nom des trois greffiers du service, à savoir :
  - Madame Véronique FOUCQUIER
  - Madame Claire SAGNARDON
  - Monsieur Jérémie MAGNIEZ
2. Il est inutile de doubler ou tripler les envois (OPALEXE, mail et courrier). Un envoi par OPALEXE suffit.
3. Lorsque l'Expert décide de poursuivre la mission sans dématérialisation, à savoir hors plateforme OPALEXE, il convient qu'il en informe le Greffe, afin que celui-ci ne dépose plus sur la plateforme de documents qui ne seront pas lus.



## 6- Divers :

### **Cotisation :**

La cotisation est inchangée, n'oubliez pas de la régler. Notre trésorier vous en remercie d'avance.

### **Obligation de formation :**

Rappel : Nous nous sommes engagés sur une obligation de formation (important pour les renouvellements). Inscrivez-vous donc à des formations et n'hésitez pas à nous indiquer les points que vous souhaiteriez voir aborder dans le cadre des formations diligentées ou de nouveaux modules.

### **Rappel sur les responsables de rubrique :**

| Groupe   | Nom Rubrique                                                   | Nom responsable         |
|----------|----------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>A</b> | Agriculture / Agro-alimentaire / Animaux / Forêts              | Jean-Michel RIBOULET    |
| <b>B</b> | Art / Culture / Communication et médias Sport                  | Jean-Philippe BARTHOMET |
| <b>C</b> | BTP - Gestion immobilière / Architectes                        | Elian INISAN            |
| <b>C</b> | BT - Gestion immobilière / Ingénieurs et techniciens           | Vivian PEAUGER          |
| <b>C</b> | BTP - Gestion immobilière / Géomètres et Experts Fonciers      | Christian ROUAIX        |
| <b>C</b> | BTP - Gestion immobilière / Experts Immobiliers et Copropriété | Hélène BENARROCH -CULOZ |
| <b>D</b> | Economie et finances                                           | Daniel MOULIS           |
| <b>E</b> | Industrie                                                      | Christian SANDRE        |
| <b>F</b> | Santé                                                          | Serge BISMUTH           |
| <b>G</b> | Criminalistique et Sciences Criminelles                        | Norbert TELMON          |
| <b>H</b> | Interprétariat Traduction                                      | France RIAHI            |

Nous rappellerons ici que ces membres du Conseil d'Administration de la Compagnie sont à votre disposition et à votre écoute pour toute demande et/ou difficulté que vous pourriez rencontrer dans le cadre de vos missions et spécialités. Leurs coordonnées se trouvant sur le site de la Compagnie, il vous sera aisé de les joindre.

## 7- Réunion du Conseil d'Administration CECAAT :



Le premier Conseil d'Administration de la CECAAT s'est tenu le

**Mardi 17 mai 2022 à 10H30**

au siège de la Compagnie (Cour Administrative d'Appel - 3 Rue Montoulieu - 31000 TOULOUSE)



Association Loi 1901 – N° W313036101

Siège Social : Cour Administrative d'Appel de Toulouse - 3 rue Montoulieu Saint-Jacques - 31080 Toulouse Cedex 6

Siège Administratif : chez Philippe DEWEVRE - 249 Avenue de Saint MAURICE 34250 PALAVAS LES FLOTS

Président : Philippe DEWEVRE 06 73 73 17 40

[pdewevre.expert.conseil@gmail.com](mailto:pdewevre.expert.conseil@gmail.com)

Secrétaire Général : Vivian PEAUGER 06 20 51 29 89

[c.peauger@expjud.fr](mailto:c.peauger@expjud.fr)

Trésorier Général : Guy Hervé MONCHENEY 06 20 29 62 93

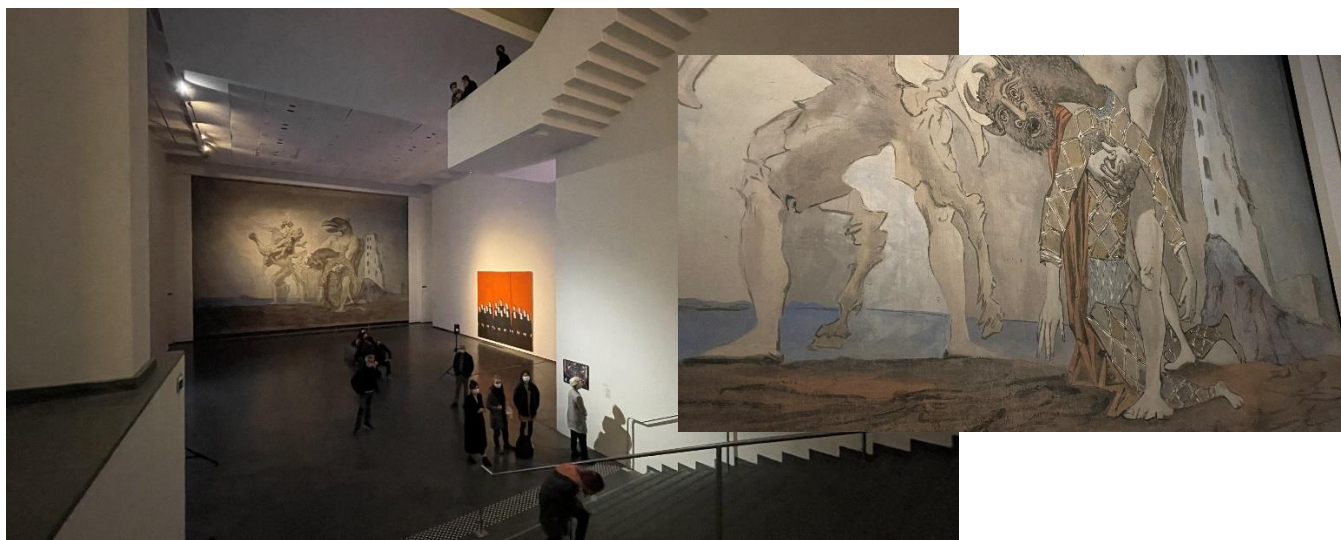
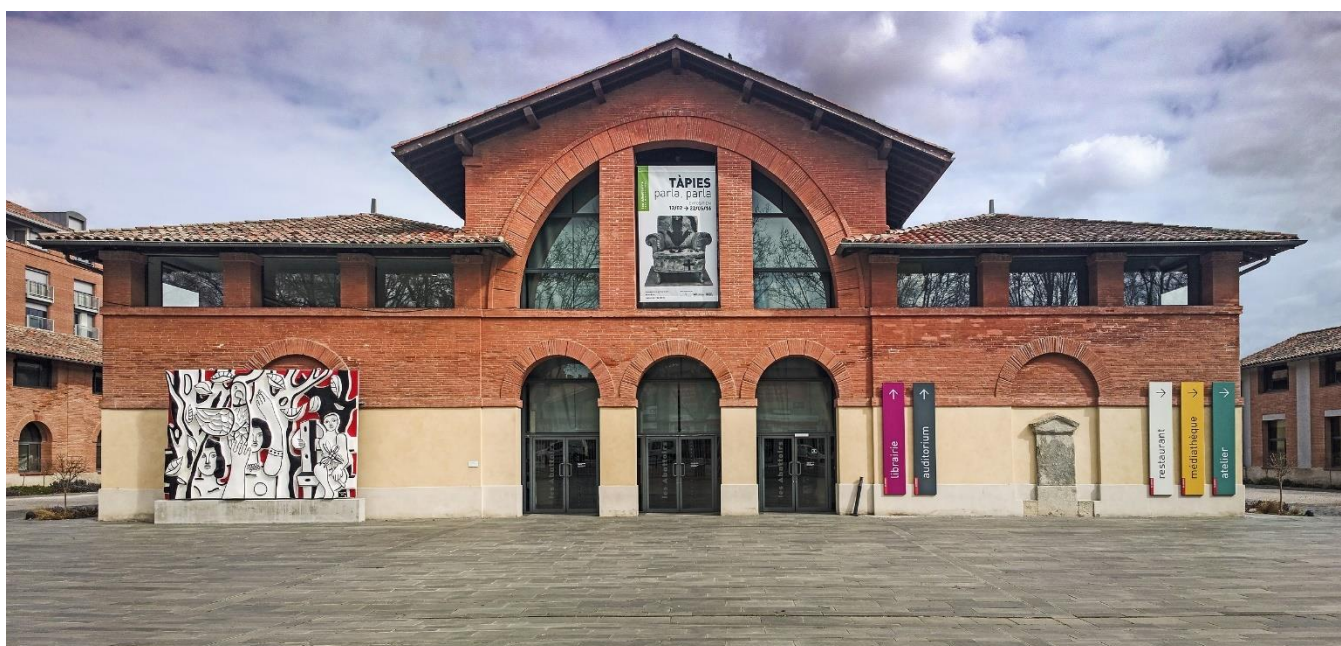
[guy-herve.moncheney@expert-de-justice.org](mailto:guy-herve.moncheney@expert-de-justice.org)

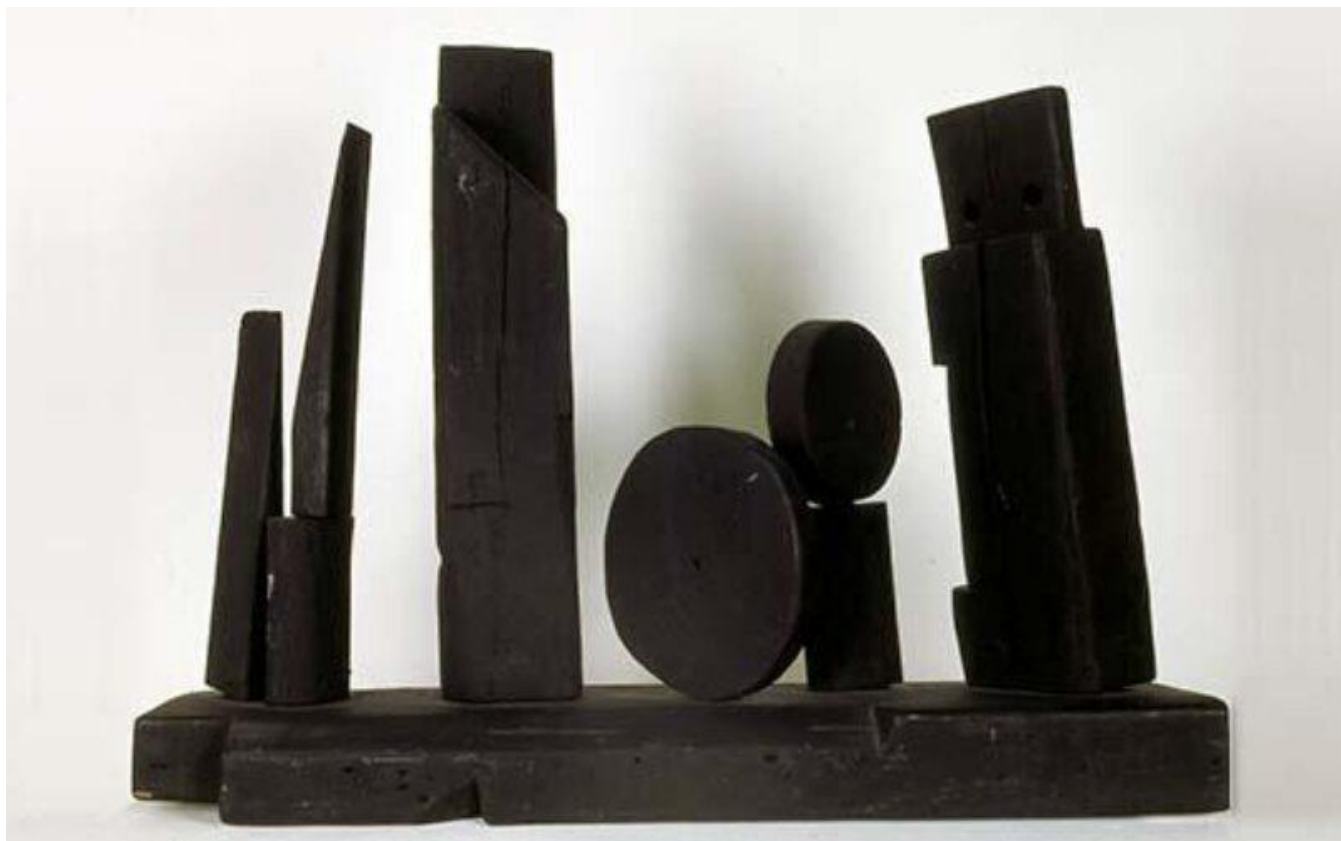


## 8- Parlons expo, culture et lieux Toulousains (...et proche) :

**Les Abattoirs, Musée - Frac Occitanie Toulouse**, ouvrent en 2000 dans un bâtiment patrimonial du 19<sup>ème</sup> siècle où sont proposées des expositions d'art moderne et des créations d'artistes contemporains.

Inscrits sur la rive gauche de la [Garonne](#), les Abattoirs offrent un large ensemble d'activités. Dans le cadre de missions de [service public](#) culturel, ils remplissent de multiples fonctions en rapport avec la diffusion et la compréhension des formes modernes et contemporaines d'expression artistique.





Du 10 décembre 2021 au 6 novembre 2022

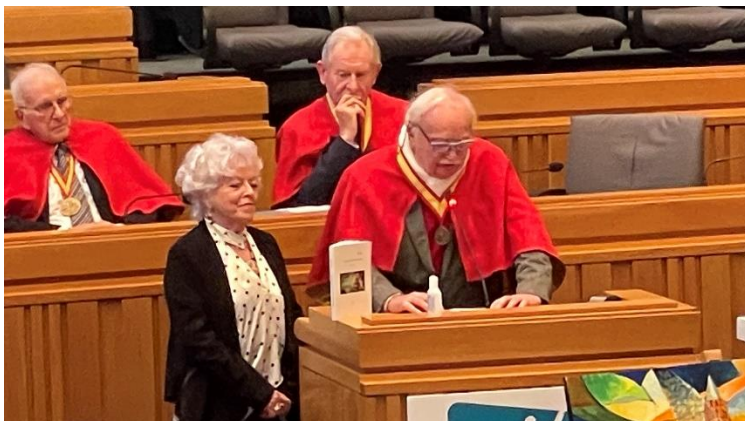
Un an après le décès de Daniel Cordier (1920-2020), les Abattoirs présentent une nouvelle exposition de sa collection qui combine aussi bien des œuvres d'art moderne et contemporain que des créations extra-européennes, des Naturalia et des merveilles de la nature. Ce nouvel accrochage pose la question de la définition de l'artiste. Il s'inspire de l'exposition de 1977 "Artiste/ Artisan ?" au Musée des Arts décoratifs de Paris.

Cette exposition pionnière, portée par François MATHEY (1917-1993), conservateur en chef, proposait de rassembler dans un ensemble homogène des œuvres artisanales, des œuvres d'art contemporain, ainsi que des objets façonnés par la nature.

Pour François MATHEY : *"L'art est global, indivisible, il n'y a pas de hiérarchies entre ses composantes, seulement des différences de conceptions, de fonctions et d'intentions. L'art "appliqué" est un chirurgien stérile quand on le considère isolément, par contre associé, intimement mêlé à toutes les autres créations réputées majeures de l'art, il est le signe de la vitalité contemporaine."*



**L'Académie du Languedoc**, le 24 mai 2022 dans les bâtiments du conseil départemental c'est réuni en assemblée pour honorer Aline LLAREUS-DINIER, critique d'art diplômée d'état et écrivain, directrice de l'association « EXISTERRE », pour son travail de toute une vie de critique d'art nationale.



## EXCEPTIONNEL

**Monsieur Pierrot MEN** sera à Toulouse pour deux jours mi juin 2022 :

Photographe international, il reçoit le titre de commandeur à l'Ordre des Arts, des Lettres et de la Culture de France. Sa carrière très riche lui permet aujourd'hui d'avoir été choisi par l'état Français. Une collection vient d'être achetée par la France en 2021 pour rejoindre le fonds national d'art.



**Pierrot Men revient deux jours en Juin (13 & 14) pour une visite éclair exceptionnelle.**

## *Changement de rédacteur de la gazette :*

La gazette change de mains.

Une équipe prend le relais, constituée d'un chargé de publication, Arnaud, d'un rédacteur, Didier, et d'un coordinateur avec le bureau de notre Secrétaire Général Patrice BAJON.

Merci Vivian !



**Convocation à l'Assemblée Générale  
de la Compagnie des Experts de Justice  
près la Cour d'Appel de TOULOUSE**

**Monsieur Yves BADUEL**

Président de la Compagnie des experts de Justice près la Cour d'Appel de TOULOUSE

Vous prie d'assister à l'Assemblée Générale  
de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de Toulouse qui  
se tiendra :

**Abbaye des Capucins**

**n°6/8, quai de Verdun - 82000 Montauban**

Le :

**Vendredi 17 Juin 2022 à compter de 15h15**

\*\*\*

**Veillez impérativement nous confirmer votre présence par simple mail au secrétaire général**

[secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)

**Programme de l'Assemblée Générale de la Compagnie**

**15h15** Emargement des membres de la Compagnie des Experts de justice près la Cour d'Appel de TOULOUSE

**15h30** Rapport moral du Président M. Yves BADUEL  
Rapport d'activité du Secrétaire Général M. Patrice BAJON  
Rapport financier du Trésorier M. Jean-Pierre SUC  
Rapport du Contrôleur des comptes M. Christian LIBEROS

Vote pour approbation des rapports présentés





---

**Veillez renseigner le formulaire remis ci-après, et le renvoyer à l'attention de :  
Monsieur Patrice BAJON – Secrétaire Général**

**[Secrétaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:Secrétaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)**

---

**Nom :**

**Prénom :**

**Membre de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de TOULOUSE**

**Dans la spécialité suivante :**

☐ **Donne pouvoir à Mme / M.**

**Membre de ladite Compagnie, de le représenter et de voter en son nom à tous les scrutins  
de cette Assemblée Générale**

**Signature** (Précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)